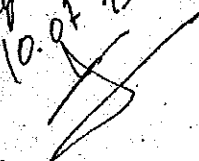


Groupe des électrosensibles d'Ile-de-France
groupe.electrosensiblesparis@gmail.com

Le 10 juillet 2015

Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie
et du développement durable
246, boulevard St Germain
75007 PARIS

Reçu le
10.07.15.


Lettre déposée sur place

Objet : Loi de Transition énergétique :
Remise de pétitions contre les compteurs LINKY et demande de rendez-vous

Madame la Ministre,

Comme suite à notre courrier du 7 courant envoyé par Chronopost, vous trouverez ci-joint 32715 signatures originales de pétitions contre Linky, le compteur communicant à radiofréquences dont le déploiement est prévu par la loi de transition énergétique, que vous présentez aujourd'hui en deuxième lecture devant le Sénat et qui sera sous peu adoptée par l'Assemblée nationale.

Ces signatures s'ajoutent aux 30332 signatures faites en ligne sur Internet au moyen de plusieurs pétitions : Next-Up (20.222 signatures), Cyber@cteurs (7584), pétition24 (2370, ci-jointes également), Change.org (156).

Le mardi 26 mai 2015, nous avons déjà remis à votre Chef de Cabinet 306 signatures, qui s'ajoutent aux 441 signatures qui vous ont été adressées directement et dont nous avons reçu la copie.

Le total des signatures recueillies à ce jour contre le Linky se monte donc, au minimum, à 32715

Notre demande est également soutenue par l'Association nationale Robin des Toits, dont vous trouverez ci-joint la lettre vous demandant l'interdiction du Linky.

Ces soutiens nombreux et significatifs viennent à l'appui de notre demande d'interdiction du Linky et de tous les dispositifs communicants individuels par radiofréquences et micro-ondes dont le déploiement est programmé par les articles 7, 7bis, 46bis et 60, de votre loi de transition énergétique, sur lesquels nous vous demandons, de bien vouloir déposer des amendements de suppression, ce qui est en votre pouvoir.

Le 26 mai dernier, nous avons assorti notre dépôt de pétitions d'une demande de rendez-vous. Nous vous avons demandé de recevoir notre délégation de personnes électrosensibles avant le réexamen de la loi. Cette demande n'ayant pas encore abouti, nous nous permettons de la renouveler, par la présente.

En venant, en personne, déposer la présente lettre soutenue par 32715 signatures de pétitions, nous souhaitons être enfin reçus afin de vous exposer nos arguments et d'attirer votre attention sur les dangers et les risques multiples que représentent ces compteurs, notamment dans les domaines de la santé publique, des libertés individuelles et de la sécurité technique :

Dans l'attente de votre réponse la plus rapide possible, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

